

PROJET DE LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

juin 2014

UN TEXTE SCANDALEUX ET ABSURDE !

IL AURA FALLU ATTENDRE LA QUATRIÈME MINISTRE DE L'ÉNERGIE DU QUINQUENNAT DE FRANÇOIS HOLLANDE ET PLUS D'UNE ANNÉE DE DÉBATS POUR QUE LE GOUVERNEMENT PRÉSENTE UN PROJET DE LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

Dans un contexte où la France reste plus compétitive en termes de prix que l'Allemagne si souvent citée en exemple et où les choix énergétiques allemands aboutissent à une augmentation des émissions de CO² et à un coût prohibitif pour les ménages, le Gouvernement a choisi de mettre à mal l'avantage compétitif de la France pour satisfaire une minorité dogmatique et agissante.

NUCLÉAIRE : VERS UNE CASSE INDUSTRIELLE !

Le résultat aboutit à une absurdité. En décidant, en effet, que la production nucléaire ne devra pas dépasser la production actuelle (63,2 GW), elle impose concrètement, même si aucun nom de centrale n'est cité, de « choisir » le moment venu entre le couplage sur le réseau de Flamanville ou la fermeture de Fessenheim.

Dans quel pays est-on pour qu'un accord préélectoral signé à la va-vite puisse aboutir à la fermeture d'une centrale jugée bonne pour le service par l'Autorité de Sûreté Nucléaire ? Et quel en serait le coût pour la collectivité ?

« Le Gouvernement a choisi de mettre à mal l'avantage compétitif de la France pour satisfaire une minorité dogmatique et agissante. »

D'ores et déjà, FO Énergie et Mines réaffirme son hostilité résolue à la fermeture de Fessenheim et considère que cette disposition est inconstitutionnelle car elle n'est dictée par aucun motif d'intérêt général.

Le texte va encore plus loin puisque, pour atteindre les 50 % de nucléaire à l'horizon 2025, une programmation pluriannuelle de l'énergie sera mise en œuvre tous les 5 ans. Dans ce cadre, EDF devra élaborer un plan stratégique pour « respecter les objectifs de diversification de la part de l'électricité ».

En clair, baisser la part du nucléaire en fermant selon certains scénarii jusqu'à 20 tranches.

Le texte précise (sic!) que ces « plans sont préparés de manière à réduire au maximum les conséquences économiques et financières des évolutions du parc ainsi que leurs impacts sur la sécurité d’approvisionnement et l’exploitation du réseau public de transport d’électricité ». Mais alors, si cela présente autant d’inconvénients, pourquoi le faire? On est au pays d’Ubu Roi!



Sur l’hydraulique,
c’est une privatisation qui s’annonce
et un abandon des intérêts nationaux. »

CONCESSIONS HYDRAULIQUES, CONCURRENCE ET PRIVATISATION !

Sur l’hydraulique, le gouvernement fait le choix d’une fuite en avant.

Non seulement, il ouvre les concessions hydrauliques à la concurrence ouvrant nos concessions aux appétits étrangers alors qu’il n’y a aucune réciprocité, mais il a prévu pour certaines d’entre-elles la création de SEM (Sociétés d’Économie Mixte) privées, n’étant détenues qu’à 34 % par des capitaux publics.

C’est une privatisation qui s’annonce et un abandon des intérêts nationaux.

Là encore, FO Énergie et Mines combattra avec résolution ces orientations qui cassent un modèle qui a fait ses preuves.

Contact : Jacky CHORIN
jacky.chorin@fnem-fo.org

